

Rupture de médicaments : un décret diversement apprécié

356 - Une première version du texte avait provoqué l'ire des grossistes répartiteurs qui dénonçaient en particulier la mise en place par les laboratoires pharmaceutiques de « centres d'appel d'urgence » accessibles aux pharmaciens d'officines pouvant ainsi se procurer à la source, en cas de pénurie, des médicaments présentant un « *intérêt thérapeutique majeur* » listés par l'ANSM. La Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique ne voulait en aucun cas de ce « circuit parallèle permettant aux laboratoires d'atteindre directement les pharmaciens d'officine. Les grossistes devront pourtant faire avec, puisque cette disposition demeure dans le décret publié assoupli en revanche en ce qui concerne leurs activités d'exportation, puisque la notion d'exportation parallèle n'est plus évoquée. Ce qui ne satisfait pas du tout le collectif d'associations de lutte contre le sida TRT-5 « *très en colère et très déçu* ». Pour ce collectif, il manque au texte définitif la définition d'un statut particulier pour une liste « restreinte » de médicaments à intérêt thérapeutique majeur (antirétroviraux, traitements des hépatites B et C, anticancéreux, cardiotoniques, immunosuppresseurs) « *pour limiter leur exportation hors territoire national* ». S'exprimant lors d'une réunion de l'Association des Cadres de l'Industrie Pharmaceutique (ACIP), Marisol Touraine a promis de « *sécuriser l'approvisionnement des médicaments indispensables* » s'engageant à « *aller plus loin en passant par la loi* ».

Quant aux représentants des syndicats de pharmaciens, ils se sont montrés prudents quant à l'efficacité du décret pour mettre fin aux ruptures d'approvisionnement. Le président de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO), Gilles Bonnefond, s'est dit « *sceptique sur l'efficacité du décret* », mais considère que le dispositif « *sera efficace si tout le monde prend ses responsabilités* ». « *La responsabilité de chaque acteur doit permettre de retrouver le calme nécessaire* », a estimé en écho le président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Philippe Gaertner.